

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES
DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES
APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

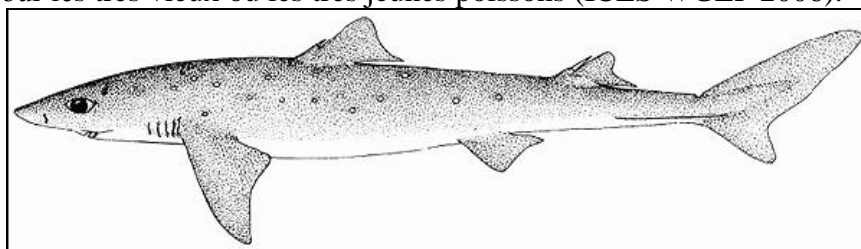
- A. PROPOSITION:** Inscription des populations de l'hémisphère nord de *Squalus acanthias* Linné, 1758 à l'Annexe II
- B. AUTEUR DE LA PROPOSITION:** La Communauté européenne et ses Etats membres
- C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION:**

1. Taxon

Règne:	Animalia
Embranchement:	Chordata
1.1 Classe:	Chondrichthyen, sous-classe Elasmobranche
1.4 Ordre:	Squaliforme
1.5 Famille:	Squalidé
1.6 Espèce:	<i>Squalus acanthias</i> Linné, 1758
1.7 Nom(s) vernaculaire(s):	Anglais: spiny dogfish, spurdog, piked dogfish Français: aiguillat commun Espagnol: mielga, galludos, cazón espinozo, tiburón espinozo, espineto, espinillo, tollo, tollo de cachos Néerlandais: doornhaai Danois: pighaj Allemand: Dornhai Italien: spinarolo

2. Données biologiques

L'aiguillat commun (*Squalus acanthias*, *figure 1*) est un petit requin migrateur des eaux tempérées que l'on trouve sur le plateau continental dans les hémisphères Nord et Sud. Quoique naturellement abondant, c'est une des espèces de requins les plus vulnérables à la surexploitation par les pêcheries en raison de sa maturité tardive, de sa faible capacité de reproduction, de sa longévité et de la longue période de renouvellement des générations (25 à 40 ans), d'où un très bas taux intrinsèque d'augmentation de la population (2 à 7% par an). Ces paramètres (Tableau 1) de l'historique de sa vie entraînent une capacité limitée de reproduction et un des taux les plus bas de croissance de la population de toutes les espèces de requins. Smith et autres (1998) ont estimé que cette espèce avait le rebond potentiel intrinsèque le plus bas des 26 espèces de requins analysées, à 2,3% de taux annuel d'accroissement de la population du rendement durable maximum (MSY) dans le Pacifique du N-E, comparé à 4-7% dans l'Atlantique du N-E (Heessen 2003). La mortalité annuelle est estimée à 0,092 dans le l'Atlantique du N-O (NFSC 2003), ou environ 0,1, augmentant jusqu'à 0,3 pour les très vieux ou les très jeunes poissons (ICES WGEF 2006).



**Figure 1: Aiguillat commun *Squalus acanthias*
(Source: FAO FIGIS 2003)**

Age à la maturité (années)	femelle:	12 (Atlantique NO); 23 (Pacifique NE); 15 (Atlantique NE)
	mâle:	6 (Atlantique NO) / 14 (Pacifique NE)
Taille à la maturité (longueur totale cm)	femelle:	75 (A NO); 93,5 (P NE); 83 (A NE); 70–100 (Méditerranée)
	mâle:	60 (Atlantique NO); 59 (Australie); 59–72 (Méditerranée)
Longévité (années)	femelle:	40–50 (Atlantique NO), >60 ans (Pacifique NO), ou jusqu'à 100 ans
	mâle:	35 (Atlantique NO)
Taille maximum (longueur totale cm)	femelle:	110–124 (Atlantique N); 130–160 (Pacifique N); 200 (Méd), 111 (NZ)
	mâle:	83–100 (Atlantique N); 100–107 (Pacifique N); 90 (NZ)
Taille à la naissance (cm)		18–33
Age moyen à la reproduction*		Inconnu, mais > 25 ans; ~40 ans dans le Pacifique NE
Temps de gestation		18–22 mois
Périodicité de la reproduction		Biannuelle (pas de stade de repos, les portées naissent tous les deux ans)
Taille moyenne de la portée		1–20 petits (2–15 Atlantique NO, 2–11 Méd), augmente avec la taille de la femelle
Taux annuel d'accroissement de la population		2,3 % (Pacifique N); 4–7% (Atlantique NE)
Mortalité naturelle		0,092 (Atlantique NO), 0,1 (0,3 pour poissons très vieux/très jeunes) (Atlantique NE)

Tableau 1 paramètres historiques de la vie de l'aiguillat commun (*Squalus acanthias* Linné, 1758)

2.1 Répartition

On trouve *Squalus acanthias* dans le nord et le sud des eaux tempérées et boréales de 7-8°C à 12-15°C (figure 2) et il a été signalé dans les Etats de l'aire de répartition et les zones de la FAO énumérées au point 5. Il est particulièrement commun dans les eaux côtières (10-200m) et pêché à l'intérieur des Zones économiques exclusives dans un rayon de 200 miles nautiques. Bien que certains stocks entreprennent des migrations saisonnières sur de longues distances (par ex. NFSC 2003, Hanchet 1988), et même traverse des bassins océaniques (Templeman 1954, 1984), sa répartition est fragmentée en populations distinctes séparées par des eaux océaniques tropicales profondes ou des régions polaires. Le brassage génétique dans l'Atlantique est considéré comme très limité (Hammond et Ellis 2005). Les principales populations se trouvent dans le nord-ouest et le nord-est de l'Atlantique (y compris la Méditerranée et la mer Noire), le nord-est et le nord-ouest du Pacifique (y compris la mer du Japon), l'Atlantique Sud et le sud-est du Pacifique au large de l'Amérique du Sud, ainsi que de la Nouvelle-Zélande, avec de plus petites populations au large de l'Afrique du Sud et de l'Australie méridionale.

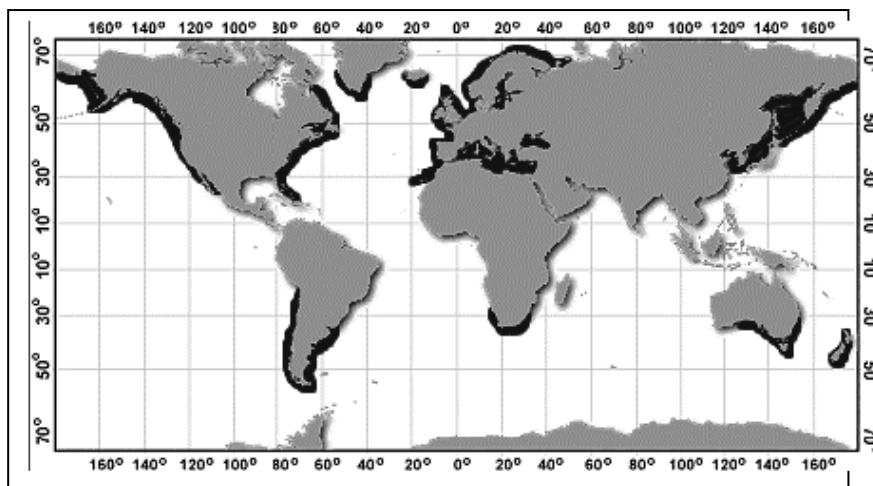


Figure 1. Répartition mondiale du *Squalus acanthias* aiguillat commun (Source:

2.2 Population de *S. Acanthias* de l'hémisphère nord

La taille de la population de *S. Acanthias* de l'Atlantique du N-E a été estimée en 2000 à un nombre d'individus matures entre 500 000 et 100 000, suite à un déclin d'environ 80% à partir de 1980 (Annexe 1 Figure 2, Heessen 2003 – Annexe 1 Figure 3). En 2005, l'ICES a averti que: 'Le stock est décimé et peut être en danger d'effondrement'. La pêche volontaire ne devrait pas être autorisée à poursuivre ses activités et les prises accidentelles dans la pêche volontaire et accidentelle devraient être réduites au niveau le plus bas possible. En 2005 également, le Comité consultatif de l'ICES sur la gestion de la pêche (ACFM 2005) a fait savoir que: "Toutes les évaluations expérimentales indiquent que le stock est au niveau le plus bas enregistré. La fréquence de l'observation de l'aiguillat commun dans les chaluts a décliné et bien que de grands bancs soient encore pris, leur fréquence a baissé. Le niveau de l'exploitation est inconnu, mais le déclin permanent des débarquements indique que la mortalité due à la pêche a été et continue d'être bien au dessus du niveau de durabilité". Toutes les analyses figurant dans les rapports du Groupe de travail de l'ICES sur la pêche d'élastranchés (WGEF) ont indiqué que le stock de l'Atlantique du N-E a décliné rapidement et est à son niveau le plus bas. Des évaluations préliminaires utilisant des séries de données de débarquements commerciaux sur une longue période suggèrent que ce déclin a commencé depuis longtemps et que la taille actuelle du stock peut n'être qu'une petite fraction de sa biomasse d'origine (< 10%). L'évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour l'Atlantique du N-E est que l'espèce est en **Danger critique d'extinction** (Fordham et autres 2006).

Des études canadiennes dans l'Atlantique du N-O (Wallace et autres 2006) ont estimé que la taille de la population de femelles matures pour le plateau continental de la Nouvelle-Ecosse (Canada Atlantique) serait stable à environ 3,5 millions d'individus (moins de 3% de la population totale), mais qu'il y avait un déclin rapide jusqu'à environ 78 000 femelles matures en 2004 sur Georges Bank (stock partagé par les Etats-Unis d'Amérique et le Canada) et une réduction dans la répartition et l'abondance dans le golfe du Saint-Laurent. En 2006, le Service des pêches de la marine nationale (NMFS) a fait état d'une certaine reconstitution du nombre de femelles matures dans la population de l'Atlantique du N-O (précédemment décimée de 75% par la pêche volontaire) mais la médiocrité permanente de la reconstitution du stock, un déclin de la survie des jeunes, un déclin de la biomasse de femelles immatures et de la taille de la population de femelles matures, ainsi qu'un déséquilibre du rapport des sexes (favorisant fortement les mâles) sont cause d'inquiétude. Une reconstitution totale de la population prendrait des décennies. La Liste rouge de l'UICN place *S. Acanthias* de l'Atlantique du N-O dans la catégorie **En danger**, en se basant sur des réductions de la taille de la population dépassant 50% (Fordham et autres 2006).

Squalus acanthias est très rare dans la **Méditerranée** occidentale, mais régulièrement signalé dans le bassin oriental. Les estimations de la Liste rouge de l'UICN pour les populations de *S. acanthias* de la Méditerranée et de la **mer Noire** les placent dans les catégories **En danger** et **Vulnérable**, respectivement (Fordham et autres 2006).

Dans le **Pacifique du N-O**, mer du Japon, *S. acanthias* a commencé à être pleinement exploité avant 1897. Il semble qu'il y ait eu un rapide déclin des stocks après que les prises japonaises aient atteint un pic de ~60,000t en 1952 et un autre déclin après les années 1970. Les prises étaient tombées à environ 1 000t en 1993 et ont continué à baisser jusqu'à une moyenne de 458t au cours de ces dernières années (Fisheries Agency of Japan 2004). Le niveau actuel du stock est bas et la tendance est à la décroissance. La Liste rouge de l'UICN

place ce stock dans la catégorie pour le moins **En danger**, notant qu'il peut devenir En danger critique d'extinction si on entreprend un examen régional complet (Fordham et autres 2006).

Il semble que la pêche excessive de *S. acanthias* dans le **Pacifique du N-E** ait cessé en 1910 et à la fin des années 1940. Depuis cette époque, ce stock s'est reconstitué grâce à une exploitation modérée dans la plus grande partie de son aire de répartition. La Liste rouge de l'UICN place actuellement *S. acanthias* du Pacifique du N-E dans la catégorie **Vulnérable**, du fait que la réduction de la taille de la population a été estimée supérieure à 30% (Fordham et autres 2006).

2.3 Habitat

C'est une espèce du plateau continental que l'on trouve de la zone des marées à la pente du plateau continental. *S. acanthias* se déplace généralement en grands bancs juste au dessus du plancher océanique, mais également dans la colonne d'eau sur le plateau continental. On les a rarement observés à des profondeurs de 900m (Compagno 1984), mais le plus souvent entre 10 et 200m (McEachran et Branstetter 1989). La ségrégation par taille et sexe rend les bancs de grandes femelles gravides particulièrement vulnérables à la pêche (Compagno 1984).

2.4 Migrations

Les migrations de *Squalus acanthias* s'effectuent en fonction de la latitude et de la profondeur pour rester dans sa gamme de températures optimales (7-15° C) (Compagno en prép.). Bien que certains stocks entreprennent des migrations saisonnières sur de longues distances (par ex. NEFST 2003, Hanchet 1988), traversant même des bassins océaniques (Templeman 1954, 1984), leur répartition est fragmentée en populations distinctes séparées par des océans profonds, des eaux tropicales ou des régions polaires. Des migrations horizontales extensives (jusqu'à 7 000 km) ont cependant été enregistrées au cours d'études de marquage dans l'océan Pacifique Nord (McFarlane et King 2003).

Des études de marquage ont été entreprises au large du R-U depuis la fin des années 1950. Des poissons marqués au large de l'Ecosse ont été régulièrement re-capturés au large des côtes norvégiennes (Aasen 1960, Hammond et Ellis 2005), ce qui donne à penser que ces requins migrent en hiver d'Ecosse vers la Norvège avec une migration en retour l'été (Aasen 1962, Hammond et Ellis 2005). Il y a eu également certaines re-captures à l'extérieur de la zone: la mer de Barents et l'ouest de l'Irlande, le sud de la mer du Nord, la Manche et le nord du golfe de Gascogne (Hammond et Ellis 2005). Bien que la majorité des poissons au retour venaient des eaux écossaises et norvégiennes, ce peut être le résultat de différences spatiales dans les activités de pêche, étant donné que les eaux écossaises et norvégiennes étaient les principaux lieux de pêche (Hammond et Ellis 2005). Moins d'études ont été entreprises au sud du R-U, mais des poissons marqués et relâchés en mer d'Irlande ont été re-capturés du nord de l'Ecosse jusqu'en mer Celtique et des poissons marqués en mer Celtique ont été re-capturés tout autour du R-U (Hammond et Ellis 2005). Des modifications dans le schéma de migration de l'aiguillat commun en mer du Nord ont également été observées (Hjertenes 1980). Des migrations transatlantiques ont eu lieu mais pas fréquemment, et le brassage génétique dans l'Atlantique est considéré comme très limité (Hammond et Ellis 2005).

Des migrations pour l'accouplement et la reproduction en Nouvelle-Zélande sont décrites par Hanchet (1988) et le ministère de la pêche (2006). Au large de la Nouvelle-Zélande les

femelles gravides migrent des eaux profondes vers les eaux intérieures et retournent ensuite vers les eaux profondes pour mettre bas et s'accoupler (Compagno en prép.).

2.5 Déplacements entre les frontières internationales

Environ 71 000 aiguillats communs ont été marqués au large de la côte ouest du Canada de 1978 à 1988 (McFarlane et King 2003). Cette étude a montré que, en dehors des déplacements saisonniers, les aiguillats communs mâles et femelles de toute taille migrent beaucoup loin que ne le suggéraient les études antérieures. Certains aiguillats communs marqués et relâchés entre 1980 et 1987 dans les eaux côtières ouvertes au large de la côte ouest de l'île de Vancouver et au nord de la Colombie-Britannique ont entrepris de très longues migrations, avec des re-captures dans tout le Pacifique Nord, du Japon, en passant par l'Alaska, vers le sud jusqu'au Mexique. Des mouvements importants dans les eaux de l'île de Vancouver et du Canada jusqu'à l'Etat de Washington, E-U, ont également été observés bien que la signification de tels échanges d'est en ouest ne soient pas connue, ils fournissent la preuve d'une connexion trans-pacifique de l'aiguillat commun (McFarlane et King 2003).

Des études de marquage au large du R-U suggèrent que des stocks d'aiguillats communs entreprennent des migrations hivernales séparées vers la mer d'Irlande et la côte norvégienne, retournant en été pour se mélanger au large du nord-ouest du R-U (Compagno, en prép., Holden 1962).

Dans l'Atlantique du N-O, *S. acanthias* migre à partir des eaux profondes au large du milieu des Etats-Unis et des Etats du Sud au printemps, se déplaçant vers le nord le long des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador, Canada, ainsi que vers le sud le long de la côte atlantique des E-U, quelquefois jusqu'à Cuba (Bigelow et Schroeder 1953, Compagno en prép.).

3 Menaces

3.1 Persécutions directes

La principale menace directe dans le monde envers *S. acanthias* est la **surexploitation** par la pêche volontaire et involontaire. C'est une espèce commerciale appréciée dans de nombreuses parties du monde, pêchée par des pêcheries commerciales utilisant des chaluts, des filets, et des palangres, ainsi que par les pêcheurs sportifs utilisant des cannes et des lignes. Ce qui suscite surtout de l'inquiétude est la pratique de la pêche commerciale des femelles reproductrices (les individus les plus grands et de plus de valeur) facilitée par la tendance de l'espèce à se réunir en bancs par taille et par sexe. Les aiguillats communs sont aussi pris lorsqu'ils n'ont que 50cm (~4-5 ans d'âge) et sont donc exploités avant qu'ils n'atteignent leur maturité lorsqu'ils ont de 74 à 94cm. Il en résulte que la structure de la population n'est pas du tout naturelle dans les stocks très pêchés, avec une faible biomasse de femelles matures et un rapport déséquilibré des sexes. La suppression des grandes femelles entraîne aussi une réduction importante des petits (de petites femelles qui viennent d'accéder à la maturité ont de petites portées dont les rejetons sont petits et ont un taux de survie très faible) (NEFSC 2003). Dans la plupart des cas, les prises d'aiguillats communs ne sont limitées par les avis des scientifiques.

Du fait que *S. acanthias* occupe de nombreuses zones où des filets, des palangres et des chaluts sont utilisés, les **prises accidentelles** dans ces engins de pêche affectent ses stocks, mais sont rarement rapportées et ne figurent pas dans les statistiques nationales de pêche. Les filets dont les mailles sont serrées peuvent tuer de jeunes individus qui n'atteindront pas le marché de détail et pourront ne pas apparaître dans les mentions de prises s'ils sont rejetés (NEFSC 2003, Anon. 2003, Bundy 2003). Par exemple, les chaluts en eau profonde pour la

pêche des *Nephrops* et des crevettes le long de la côte sud du Portugal rejettent de nombreux *S. acanthias* (Parlement européen 1999). NFSC (2003) a noté le niveau élevé de prises accidentelles dans l'Atlantique du N-O, estimant que la moyenne des rejets (16 700t) était plus du double de celui des débarquements rapportés aux Etats-Unis (7 200t). Cependant, les auteurs ont souligné que les rejets ont un plus petit impact sur l'état du stock car ils affectent toutes les catégories de taille, tandis que les débarquements touchent avant tout les femelles matures qui sont le composant le plus vulnérable et le plus important de la population.

3.2 Destruction de l'habitat

Le développement côtier, la pollution, le dragage et le chalutage des fonds affectent les habitats côtiers ou benthiques dont dépendent *S. acanthias* et ses proies (ASMFC 2002). De telles menaces pour l'environnement peuvent avoir des impacts sur les stocks de *S. acanthias*, associées à la dégradation et la perte de zones d'habitat.

3.3 Menaces indirectes

En raison de la tendance de l'espèce à former de grands bancs, de mordre à des appâts destinés à d'autres espèces et le fait d'être de relativement peu de valeur, les pêcheurs professionnels et amateurs peuvent tuer intentionnellement *S. acanthias* pris accidentellement. Des rapports sur cette pratique, qui consiste généralement à perforer le cerveau ou à briser la colonne vertébrale, est particulièrement commune le long de la côte est des E-U.

3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

S. acanthias est une espèce migratrice qui se groupe généralement par âge et par sexe. Son habitude grégaire permet aux pêcheurs de continuer à obtenir de bonnes prises d'un stock sérieusement réduit et de cibler la partie la plus intéressante du stock (les grandes femelles généralement gravides) lorsqu'elle entreprend des migrations saisonnières prévisibles sur les lieux de pêche. La gestion n'existe que dans quelques Etats de l'aire de répartition, souvent uniquement pour une partie limitée de l'aire de répartition de stocks hautement migrants, et n'est pas toujours conforme à l'avis scientifique. Les pays limitant la pêche de l'aiguillat commun ne coordonnent pas toujours leurs programmes de gestion pour des populations partagées. Des preuves provenant d'études de marquages montrent que cette espèce est transfrontalière et qu'une réglementation non coordonnée est inefficace pour conserver une espèce hautement migratrice.

3.5 Exploitation nationale et internationale

En comparaison avec la plupart des autres espèces de requins, la pêche et le commerce de *S. acanthias* sont relativement bien documentés. Ceci est dû à sa longue histoire d'utilisation nationale et internationale. C'est de loin l'espèce de requins la plus importante débarquée commercialement dans l'Atlantique du N-E où il a été d'une importance considérable pour les pêcheries pendant 70 ans.

Largement utilisé pour sa chair, particulièrement apprécié pour la consommation humaine en Europe, l'huile de son foie et ses ailerons sont aussi consommés. Quelques pêcheries anciennes étaient surtout intéressées par la demande d'huile jusqu'à ce que la vitamine A synthétique devienne disponible et que ce marché ne s'effondre. Malgré une qualité inférieure, les ailerons de *S. acanthias* ont toujours été commercialisés en Asie orientale (pour

la soupe d'aïlerons de requins) pendant au moins les deux dernières décennies du 20^{ème} siècle (Rose 1996). Le cartilage et la peau sont aussi utilisés, et les carcasses débarquées permettent de produire de la farine de poisson et des engrais s'il n'y a pas de marché pour la consommation humaine (Compagno 1984). Ces poissons ont aussi été utilisés localement comme spécimens scientifiques à des fins d'enseignement.

La **chair** de l'aiguillat commun, provenant de la pêche volontaire et involontaire, est consommée en Europe, au Japon, en Amérique du Sud et, dans une moindre mesure, en Nouvelle-Zélande et en Australie (où elle est considérée comme de qualité médiocre). Elle est consommée fraîche, congelée ou fumée. Les marchés préfèrent les femelles matures en raison de leur grande taille. Au Royaume-Uni, *S. acanthias* est connu sous le nom de "rock salmon," "huss" ou "huss tail") et utilisé principalement dans les restaurants « fish and chips ». En Allemagne, la chair est vendue comme "See-Aal" (anguille de mer) et les flancs sont fumés pour faire des *Schillerlocken* (Rose 1996). En France, la chair fraîche est vendue sous l'appellation *aiguillat commun* ou *saumonette d'aiguillat*. Dans les années 1990, des groupes industriels dans le nord-est des Etats-Unis ont lancé des campagnes pour créer une demande locale de *S. acanthias* sous le nom plus alléchant de "cape shark" (Fordham 2005) et ceci, de même qu'une activité promotionnelle par des associations de produits de la mer, a conduit à une augmentation de l'acceptation de l'aiguillat commun sur le marché des Etats-Unis.

Bien que les *S. acanthias* ne présentent plus la même importance historique en tant que source d'**huile de foie** appréciée pour l'éclairage et la vitamine A, l'huile est encore quelque peu utilisée, vraisemblablement mélangée à celle d'autres espèces de requins. Les **aïlerons** peuvent être utilisés au Japon mais ont relativement peu de valeur en raison de leur petite taille. L'utilisation éventuelle d'autres parties et de dérivés de *S. acanthias*, comme le cartilage, le cuir et les 'curiosités' (dents et mâchoires) n'est pas bien documentée ou consignée officiellement et, le cas échéant, d'une importance négligeable comparée à l'utilisation de la chair. Bien que plus communément dans le passé, les pêcheurs espagnols utilisent encore la peau de requin pour polir et poncer leurs bateaux (Rose 1996). Les têtes de *Squalus* sont utilisées comme appât pour d'autres pêches, au Maroc par exemple (Fischer et autres 1987). Une évaluation, faite par les Etats-Unis, de l'importance de la pêche sportive de *S. acanthias* a conclu que l'espèce est devenue une part significative du total des débarquements depuis 2001 (NFSC 2003).

Il n'y a pas de données commerciales mondiales disponibles pour *S. acanthias*. Les données commerciales de la FAO placent l'espèce dans leurs divers groupements commerciaux génériques de requins. Le gros du commerce de *S. acanthias* figure dans les catégories 'Aiguillats communs (Squalidae) frais ou réfrigéré' et 'Aiguillat commun (Squalidae) congelé'. Cependant, les données dans ces catégories contiendraient des données pour des espèces autres que *S. acanthias* et n'ont pas de signification pour cette analyse.

Comme les marchés étrangers sont, dans la plupart des cas, la force économique agissante derrière la pêche de *S. acanthias* dans le monde (voir 6.2), le commerce international non réglementé dans les Etats européens est la principale menace envers les populations gérées d'une manière inadéquate. Cette mauvaise gestion des stocks de *S. acanthias* dans la majorité des Etats de l'aire de répartition, ainsi que la demande commerciale établie depuis longtemps pour ses produits, ont conduit à un impact direct sur les populations de cette espèce. Les pêcheries, qui autrefois prenaient involontairement *S. acanthias* et en rejetaient des quantités, se sont maintenant tournées vers le débarquement et l'exportation de produits valables, ce qui vraisemblablement augmente encore plus la réduction du stock.

4 Situation et besoins de protection

4.1 Protection nationale

La législation nationale sur la biodiversité n'est connue ni pour être en vigueur dans le but d'assurer la conservation de *S. acanthias* ou de ses habitats, ni dans le but d'établir une régulation commerciale.

Au cours de ces dernières années la TAC d'aiguillats communs des E-U a été limitée aux prises accidentelles seulement, la prise d'aiguillats communs ne peut donc dépasser 5% du poids brut des poissons à bord d'un bateau. L'ICES a recommandé une TAC de zéro pour toutes les zones de l'ICES.

Le Règlement 1185/2003 de la CE interdit le "shark finning" (ablation des ailerons de requin et rejet du corps). Ce règlement s'applique aux bateaux de la CE dans toutes les eaux et aux bateaux n'appartenant pas la CE dans les eaux de la Communauté.

Dans l'Atlantique canadien, l'accroissement des débarquements a conduit à l'introduction de quotas qui plafonnaient et allouaient les prises volontaires et accidentelles à des niveaux historiques en attendant une investigation des niveaux d'exploitation durable. Il y a actuellement un quota pour les licences d'engins de pêche fixes et l'échantillonnage scientifique, et de petits quotas pour chaque chalutier (Bundy 2003).

L'Agence fédérale et les agences d'Etat des E-U limitent les prises de *S. acanthias*, mais les tentatives de coordination de la gestion ont largement échoué. Le premier plan de gestion pour la côte atlantique des Etats-Unis, élaboré par les Conseils de gestion de la pêche du milieu de l'Atlantique et de la Nouvelle-Angleterre, en réponse à une décennie d'intense pêche non régulée (Bonfil 1999), est entré en vigueur en 2000. Le NMFS a imposé depuis des limites et des quotas peu élevés à ne pas dépasser basés scientifiquement, mais les mesures fédérales de gestion ne sont pas obligatoires dans les eaux de l'Etat où la pêche directe a continué, notamment au large du Massachusetts.

Les stocks de la côte ouest des Etats-Unis sont gérés au minimum malgré un intérêt croissant pour les pêcheries au large de l'Alaska et de l'Etat de Washington. La gestion fédérale de la pêche de *S. acanthias* dans le Pacifique Nord des Etats-Unis a commencé en 2006 avec des limites en attendant l'évaluation des stocks (peut-être en 2007) et l'établissement de quotas. Au large de l'Alaska, ils sont réglementés dans le cadre d'une TAC d'"autres espèces" (rapport NMFS Alaska 2000). L'Etat de Washington place *S. Acanthias* dans les plans de gestion des poissons des fonds marins, mais il y a quelques mesures spécifiques à l'espèce. La pêche volontaire est soumise à des restrictions de la taille des mailles mais pas des quotas et une zone d'élevage a été fermée aux pêcheries.

Le quota du Pacifique canadien, 2 à 3 fois plus élevé que les récentes prises, est basé sur une évaluation de stocks faite en 1987 (Wallace et autres, en prép.).

La Nouvelle-Zélande a placé *S. acanthias* dans son Système de gestion des quotas (QMS) depuis 2004.

Le Japon surveille les stocks de requins et recommandera, le cas échéant, l'introduction de mesures pour la conservation et la gestion des ressources en requins (Agence japonaise de la

pêche 2003). Il n'y a pas de restrictions imposées par les pays asiatiques en ce qui concerne l'aiguillat commun.

La Norvège impose pour ses pêcheries de *S. Acanthias* une taille de débarquement minimum dans le but de permettre aux requins de devenir mature avant leur capture, ce qui a une valeur limitée car ce n'est pas associé à des limites basées scientifiquement dans toute son aire de répartition. Il y a une certaine coordination dans les efforts de gestion de l'aiguillat commun au large de la Norvège et de l'Union européenne (examinée ci-dessous).

4.2 Protection internationale

Il n'y a pas d'instrument international pour la conservation de *S. acanthias*. Il ne figure sur aucune liste d'un accord international sur la vie sauvage ou sur les pêcheries et n'a aucun statut juridique international. Aucun effort n'a été fait pour identifier et protéger l'habitat critique de *S. acanthias*, bien qu'une partie soit incidemment protégée des perturbations à l'intérieur de zones marines protégées ou de réserves d'engins statiques.

Le Plan d'action international (IPOA) pour la conservation et la gestion des requins demande instamment à tous les Etats ayant des pêcheries de requins d'appliquer les plans de conservation et de gestion. Cependant, c'est une démarche volontaire et relativement peu d'Etats ont fourni des rapports d'évaluation des requins ou des Plans concernant les requins. Certaines RFMO ont adopté des résolutions pour appuyer la gestion ou la fourniture de rapports concernant les requins pélagiques capturés accidentellement par les pêcheries qu'elles gèrent. *S. Acanthias* n'est pas pélagique et ne sera pas couvert par ces mesures.

L'Annexe V de la Convention OSPAR sur la protection et la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique des zones maritimes demande qu'OSPAR établisse une liste des espèces et habitats menacés et/ou en déclin exigeant protection ou conservation dans la zone maritime d'OSPAR (Atlantique du N-E). *S. acanthias* en raison de sa sensibilité biologique et du déclin de sa population dans les eaux nationales, a été ajoutée à la liste en juin 2008.

4.2.1 Atlantique du Nord-Est

La conservation et la gestion des requins dans les eaux de l'UE sont du ressort de la Politique commune européenne sur la pêche (CFP). La Commission européenne élabore actuellement un Plan d'action pour les requins; le document ne devrait pas être contraignant mais établira plutôt la base de futures mesures. La première TAC (prise totale allouée) de l'UE pour *S. acanthias* a été fixée en 1988, mais n'a été appliquée qu'à la mer du Nord (petite partie des eaux européennes utilisées par ce stock), et a été basée sur les débarquements historiques, non sur un avis scientifique. Malgré des réductions régulières, la TAC a grandement dépassé les récents débarquements en mer du Nord jusqu'à la fin de 2004 lorsqu'elle a été réduite de 74% après seulement 25% de dépassement en 2004 et peut être devenue restrictive dans cette zone en 2005.

En 2005, l'ICES a donné le conseil suivant: 'Le stock est décimé et peut être en danger d'effondrement. On ne devrait pas permettre de poursuivre la pêche ciblée de poursuivre ses activités et les prises accidentelles dans les pêcheries mixtes devraient être réduites au niveau le plus bas possible. Une TAC devrait couvrir toutes les zones où les aiguillats communs sont capturés dans l'Atlantique du N-E. Cette TAC devrait être fixée à zéro pour 2006' (ACFM 2005)'. Une réduction de 15% de la TAC a été appliquée en mer du Nord mais aucune autre mesure de gestion n'a été introduite.

4.2.2 Pacifique du Nord-Est

Les Etats-Unis et le Canada mènent des études en coopération pour *S. acanthias* dans le Pacifique du N-E, mais il n'y a pas de gestion internationale coordonnée pour le stock (Camhi 1999).

4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

Le Conseil scientifique de la CMS a convenu en mars 2007, suite à l'examen d'une étude taxonomique préparée par le Groupe de spécialistes du requin de l'UICN SSC (2007) que cette espèce migratrice menacée répond aux critères pour une inscription aux Annexes et devrait faire l'objet d'un examen par la Conférence des Parties à la CMS en décembre 2008.

L'inscription des populations de l'hémisphère nord de *Squalus acanthias* à l'Annexe II de la CMS mettrait l'accent sur l'urgence d'une conservation de cette espèce particulièrement vulnérable et faciliterait la cohérence parmi les mesures actuelles non coordonnées et inadéquates. Cette inscription contribuerait également à un engagement immédiat de l'industrie de la pêche, de la FAO et des RFMO, ainsi qu'à leur coopération.

La réussite d'un engagement de la CMS concernant la conservation et la gestion des requins migrateurs dépend d'une consultation et d'un engagement avec la FAO, les RFMO et les ministères de la pêche des Parties à la CMS. Si une telle consultation est entreprise et que sont poursuivies les occasions de développer des synergies entre ces deux écoles de gestion des ressources naturelles vivantes, il y aurait alors un potentiel considérable dans l'engagement de la CMS visant à fixer une priorité plus élevée pour les espèces de requins menacées et à faciliter l'amélioration des programmes de conservation existants qui semblent actuellement inactifs ou inefficaces dans la plupart des régions.

Les populations de l'hémisphère nord de *S. acanthias* bénéficieraient de mesures de conservation par l'intermédiaire de la CMS en coopération avec d'autres partenaires. Comme les plus importantes menaces envers les stocks de requins proviennent des pêches volontaires et accidentelles, il s'ensuit que la CMS peut avoir un plus grand impact si elle est en mesure d'appuyer, de promouvoir et d'accroître les activités de gestion de la pêche, par exemple en identifiant et en traitant les insuffisances dans l'application des mesures traditionnelles relatives à la pêche et le potentiel des efforts synergétiques.

Résumé:

L'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) est un petit requin migrateur des eaux tempérées des mers à plateau continental des hémisphères Nord et Sud. Bien que naturellement abondant, il est exceptionnellement vulnérable à la surexploitation par les pêcheries en raison de sa maturation tardive, de sa faible capacité de reproduction, de sa longévité et du long temps de renouvellement des générations (25 à 40 ans) et, en conséquence, un très faible taux intrinsèque d'augmentation de sa population (2 à 7% par an). Ses habitudes grégaires le rendent vulnérable à la pêche.

La pêche de *S. acanthias* dans le nord est documentée depuis de nombreuses décennies. Les évaluations de stocks révèlent un déclin de plus de 95% des données de base dans l'Atlantique du N-E et une réduction de 75% des femelles matures dans l'Atlantique du N-E en tout juste 10 ans. Les prises par unité d'effort et les données des débarquements indiquent que certains autres stocks peuvent avoir subi un gamme de niveaux similaires de déclin.

Ailleurs, un accroissement de l'effort de pêche au cours d'une période de déclin des stocks et une augmentation de la demande sur le marché international ont pour effet que les autres stocks de *S. acanthias* subissent la même pression en raison de la demande du commerce international pour leurs produits.

La gestion n'existe que dans quelques Etats dans peu de régions et, dans la majorité des cas, dans une partie limitée de l'aire de répartition de l'espèce, et elle n'est pas bien coordonnée entre les différentes frontières juridictionnelles. Dans la plupart des cas, les restrictions ont été inadéquates pour inverser le déclin et assurer une future pêche durable. Il n'y a aucune gestion de l'espèce de la part des RFMO, bien que l'ICCAT entreprendra en 2009 une évaluation des stocks de requins qui inclura probablement l'aiguillat commun.

Le but d'une inscription des populations de l'hémisphère nord de *S. acanthias* à l'Annexe II est de faciliter et de promouvoir des mesures de gestion cohérentes et effectives parmi une large gamme d'organisations et de mesures pour la conservation de cette espèce, qui incluraient une coopération et un engagement immédiat avec l'industrie de la pêche, la FAO et les RFMO. Ces mesures compléteront et renforceront les mesures traditionnelles de gestion de la pêche et en outre contribueront aussi à l'application du Plan d'action international ONU FAO pour la conservation et la gestion des requins, et la conservation de l'espèce.

Pour le moment, une inscription des populations de l'hémisphère Sud de *S. acanthias* ne semble pas être justifiée sur la base des informations disponibles. Toutefois, les données existantes, en particulier sur la pêche et débarquements de l'aiguillat commun, n'ont pas encore été examinées de manière globale ce qui crée une incertitude sur la situation exacte de ces populations. Par conséquent, il serait opportun que le Comité Scientifique de la CMS faciliterait l'examen des données existantes afin de permettre aux parties de réexaminer cette question à la CdP10 de la CMS.

5. Etats de l'aire de répartition des populations de l'hémisphère nord de *Squalus acanthias*¹

ALBANIA, ALGERIA, BELGIUM, Bosnia and Herzegovina, Canada, China, CROATIA, Cuba, CYPRUS, Democratic People's Republic of Korea, DENMARK, EGYPT, FINLAND, FRANCE, GEORGIA, GERMANY, GREECE, Iceland, IRELAND, ISRAEL, ITALY, Japan, LATVIA, Lebanon, LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA, LITHUANIA, MALTA, Mexico, MONACO, Montenegro, MOROCCO, NETHERLANDS, NORWAY, PHILIPPINES, POLAND, PORTUGAL, Republic of Korea, ROMANIA, Russian Federation, SLOVENIA, SPAIN, SWEDEN, SYRIAN ARAB REPUBLIC, TUNISIA, Turkey, UKRAINE, UNITED KINGDOM, United States.

Zones de pêche de la FAO: 21, 27, 31, 34, 37, 61, 67 et 77 (Annexe 1, Figure 1).

6. Commentaires des Etats de l'aire de répartition

Dans le contexte de la proposition pour l'inscription de cette espèce aux Annexes I et II de la CITES, les Etats de l'aire de répartition et autres entités ont été deux fois consultés en 2006. Des réponses ont été reçues des pays suivants: Albanie, Argentine, Australie, Autriche,

¹ Parties à la CMS en majuscules.

Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Fédération de Russie, îles Féroé (Danemark), Finlande, France, Géorgie, qui avait offert de co-parrainer la proposition, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Maroc, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Turquie et Uruguay; également de la Commission européenne, du Conseil international pour l'exploration des mers (ICES), du Comité scientifique international pour le thon et les espèces similaires au thon dans l'océan Pacifique (ISC), de l'Organisation de la pêche dans l'Atlantique du N-O (NAFO), du Conservatoire des océans et du Centre d'activités régionales méditerranéen du PNUE pour les zones spécialement protégées (RAC/SPA).

Aucune autre enquête n'a été faite pour la préparation de ce document.

7. Remarques supplémentaires

8. Références

- ACFM, 2005. Advisory Committee on Fisheries Management. ICES, Denmark. Aldebert, Y. 1997. Demersal resources of the Gulf of Lions (NW Mediterranean). Impact of exploitation on fish diversity. *Vie Milieu*, 47: 275-284. Anderson, E.D. 1990. Fishery models as applied to elasmobranch fisheries. Pp. 479-490 In: Pratt, H.L. Jr, Gruber, S.H. and Taniuchi, T (eds), *Elasmobranchs as living resources: advances in the biology, ecology, systematics and the status of the fisheries*. NOAA Tech. Rep. NMFS 90. Anonymous. 2003. *2002/03 Sustainability Review*. Ministry of Fisheries, New Zealand.
- ASMFC, 2002. Interstate Fishery Management Plan for Spiny Dogfish. *Fishery Management Report* No. 40 of the Atlantic States Marine Fisheries Commission (ASMFC), Washington DC, United States, November 2002. 107 pp.
- Aasen, O. 1962. Norwegian dogfish tagging. *Ann. Biol., Copenhagen* **17**: 106–107. Atlantic States Marine Fisheries Commission and Mid-Atlantic Fishery Management Council. 2005. Report from the Joint Spiny Dogfish Technical Committee and Monitoring Committee Meeting. Providence, Rhode Island. September 22, 2005.
- Bonfil, R. 1999. The dogfish (*Squalus acanthias*) fishery off British Columbia, Canada and its management. Pp 608-655. In R. Shotton (ed.) Case studies of the management of elasmobranch fisheries. *FAO Fisheries Technical Paper* No. 378. FAO, Rome.
- Bundy, A. (2003). Proceedings of the Canada/US Information Session on Spiny Dogfish; 4 April 2003. DFO (Department of Fisheries and Oceans, Canada), Canadian Science Advisory Secretariat. *Proceedings Series* 2003/019.
- Camhi, M. 1999. *Sharks on the Line II: An analysis of Pacific State Shark Fisheries*. National Audubon Society. Islip, NY.
- Cites, 2007 Proposal for the Inclusion of *Squalus acanthias* Linnaeus, 1758 in Appendix II in accordance with Article II 2(a). Document CoP14 Prop. 16, Fourteenth meeting of the Conference of the Parties, The Hague, Netherlands
- Compagno, L.J.V. 1984. *Sharks of the world. An annotated and illustrated catalogue of sharks species known to date. Part 1. Hexanchiformes to Lamniformes*. FAO Fish Synop. 125:1-249.
- Compagno, L.J.V. In preparation. *Sharks of the World. An annotated and illustrated catalogue of the shark species known to date. Volume 1. Hexanchiformes, Squaliformes, Squatiniformes and Pristiophoriformes. FAO Species Catalogue for Fisheries Purposes* No. 1, Vol.1. FAO, Rome.
- Cousseau, M.B. and Perrota, R.G. 2000. Peces marinos de Argentina: biología distribución, pesca. INIDEP, Mar del Plata, 163 pp.
- European Parliament. 1999. The problem of discards in fisheries. *STOA Study, European Parliament*, No. EP/IV/B/STOA/98/17/01, 34 pp. CoP14 Prop. 16 – p. 19.

- FAO FIGIS. 2003. Fisheries Global Information System (FIGIS). Species Identification and Data Program. *Squalus acanthias*. FAO Website. 4 pp.
- Fischer, W., Bauchot, M.-L. & Schneider, M. 1987. *Fiches FAO d'identification des espèces pour les besoins de la pêche. (Révision 1). Méditerranée et mer Noire*. Rome, FAO, Vol. 2: 761-1530.
- Fisheries Agency of Japan, 2004. Spiny Dogfish *Squalus acanthias* around Japan. In: The current status of international fishery stocks (Summarised Edition 2004). Fishery Agency of Japan.
- Fordham, S. 2005. Spiny dogfish. In: Fowler, S.L., Cavanagh, R.D., Camhi, M., Burgess, G.H., Caillet, G.M., Fordham, S.V., Simpfendorfer, C.A. & J.A. Musick (comp. and ed.). 2005. *Sharks, Rays and Chimaeras: The Status of the Chondrichthyan Fishes*. Status Survey. IUCN/SSC Shark Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, United Kingdom.
- Fordham, S., Fowler, S.L., Coelho, R., Goldman, K.J. & Francis, M. 2006. *Squalus acanthias*. In: IUCN 2006. *2006 IUCN Red List of Threatened Species*. <www.iucnredlist.org>.
- Hammond, T.R. and Ellis, J.R. (2005) Bayesian assessment of Northeast Atlantic spurdog using a stock production model, with prior for intrinsic population growth rate set by demographic methods. *Journal of the Northwest Atlantic Fisheries Science*, 35, 299-308.
- Hanchet, S.M. 1988: Reproductive biology of *Squalus acanthias* from the east coast, South Island, New Zealand. *New Zealand Journal of Marine and Freshwater Research* 22: 537-549.
- Heessen, H.J.L. (editor) 2003. *Development of Elasmobranch Assessments DELASS*. European Commission DG Fish Study Contract 99/055, Final Report, January 2003.
- Hjertenes, P. O. 1980. The spurdogs (*Squalus acanthias*) in the North Sea area: The Norwegian fishery and observations on changes in migration pattern. *ICES C.M. Doc.*, No. 1980/H:60, 18 p.
- Holden, M.J. 1968. The rational exploitation of the Scottish-Norwegian stocks of spurdogs (*Squalus acanthias* L.). Ministry of Agriculture, Fisheries and Food. *Fisheries Investigations Series II*, Vol. XXV, Number 8. London. 28 pp.
- ICES WGEF. 2006 in preparation. Report of the Working Group on Elasmobranch Fishes. ICES, Denmark.
- Last, P.R. and J.D. Stevens. 1994. *Sharks and rays of Australia*. CSIRO Division of Fisheries. 513 p.
- Link, J.S., L. P. Garrison, and F.P. Almeida. 2002. Ecological interactions between elasmobranchs and groundfish species of the Northeastern U.S. continental shelf. *N. Am. J. Fish. Mgmt.* 22: 500-562.
- Massa, A.M., Hozbor, N.M., Lasta, C.A. and Carroza, C.R. 2002. *Impacto de la presión sobre los condricios de la región costera bonaerense (Argentina) y Uruguay periodo 1994-1999*. Instituto Nacional de Investigación y Desarrollo Pesquero. 4 pp.
- Manning, M. J., S. M. Hanchet and M. L. Stevenson. 2004. A description and analysis of New Zealand's spiny dogfish (*Squalus acanthias*) fisheries and recommendations on appropriate methods to monitor the status of the stocks. New Zealand Fisheries Assessment Report 2004/61. 135 pp.
- McEachran, J.D. and Brandstetter, S. 1989. Squalidae. In *Fishes of the North-eastern Atlantic and the Mediterranean* Volume 1 (Whitehead, P.J.P., Bauchot, M.-L., Hureau, J.-C., Nielsen, J. and Tortonese, E. Eds.), UNESCO, Paris, 128-147.
- McFarlane, G.A. and King, J.R. 2003. Migration patterns of spiny dogfish in the North Pacific Ocean. *Fisheries Bulletin* 101:358-367.
- Ministry of Fisheries, Science Group (Comps.). 2006. Report from the Fishery Assessment Plenary, May 2006: stock assessments and yield estimates. 875pp. (Spiny Dogfish on pp. 785-793.) Unpublished report held in NIWA Library, Wellington, New Zealand.
- NEFSC. 2003. Report of the 37th Northeast Regional Stock Assessment Workshop (37th SAW): advisory report. Northeast Fisheries Science Centre Ref. Doc. 03-17; 52pp. Available from: National Marine Fisheries Service, Woods Hole, MA 02543-1026.
- Rose, D.A. 1996. *An overview of world trade in sharks and other cartilaginous fishes*. TRAFFIC International. 106 pp.
- Smith, S.E., Au, D.W. and Show, C. 1998. Intrinsic rebound potentials of 26 species of Pacific sharks. *Marine and Freshwater Research* 49(7): 663-678.
- Sullivan, K. J., P. M. Mace, N. W. M. Smith, M. H. Griffiths, P. R. Todd, M. E. Livingston, S. Harley, J. M. Key & A. M. Connell (eds.). 2005. Report from the Fishery Assessment Plenary, May 2005: stock assessments and yield estimates. Ministry of Fisheries, Wellington. 792 pp.

- Templeman, W. 1954. Migrations of spiny dogfish tagged in Newfoundland waters. *J. Fish. Res. Board Can.*, 11(4): 351–354.
- Templeman, W. 1984. Migrations of spiny dogfish, *Squalus acanthias*, and recapture success from tagging in the Newfoundland area, 1963-65. *Journal of Northwest Atlantic Fisheries Science* 5:47-53.
- Van Der Molen, S., G. Caille and R. Gonzalez. (1998). By-catch of sharks in Patagonian coastal trawl fisheries. *Marine and Freshwater Research*, 49:641-644.
- Wallace, S.S., G.A. McFarlane, S.E. Campagna and J.R. King. In preparation. Status of Spiny Dogfish (*Squalus acanthias*) in Atlantic and Pacific Canada.

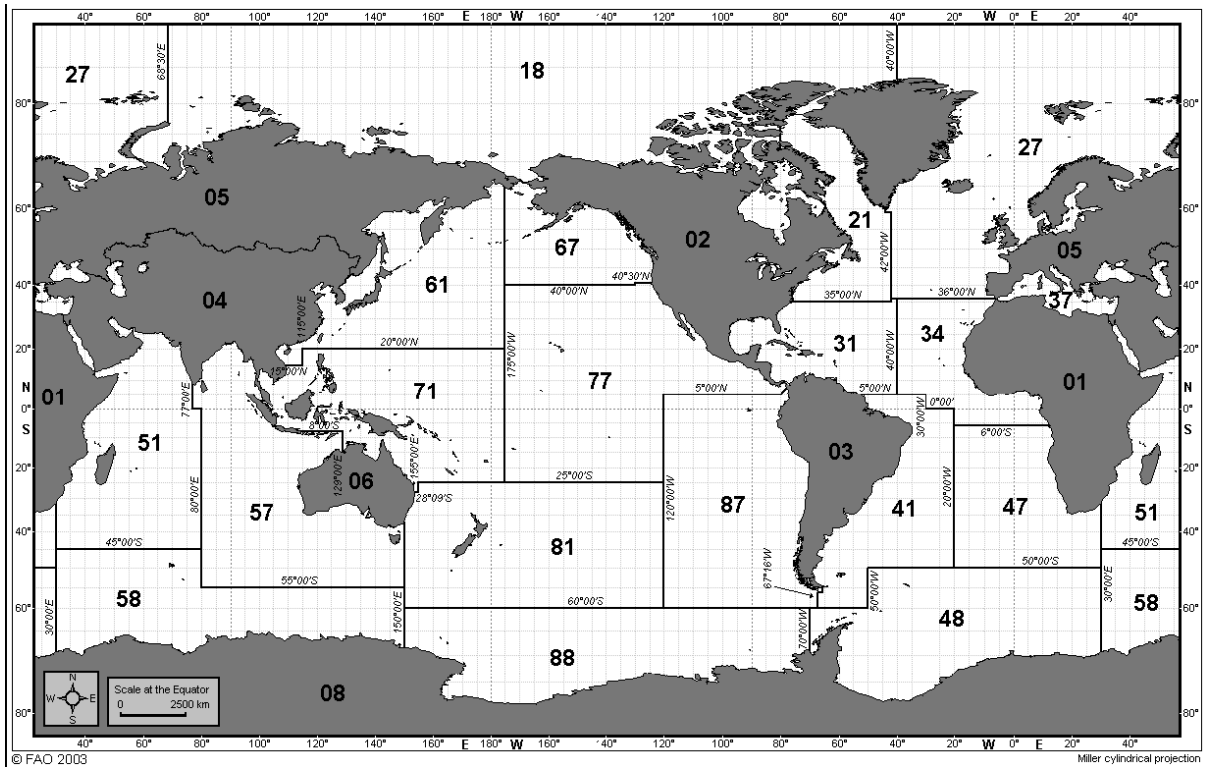


Figure 1. FAO fishing areas.

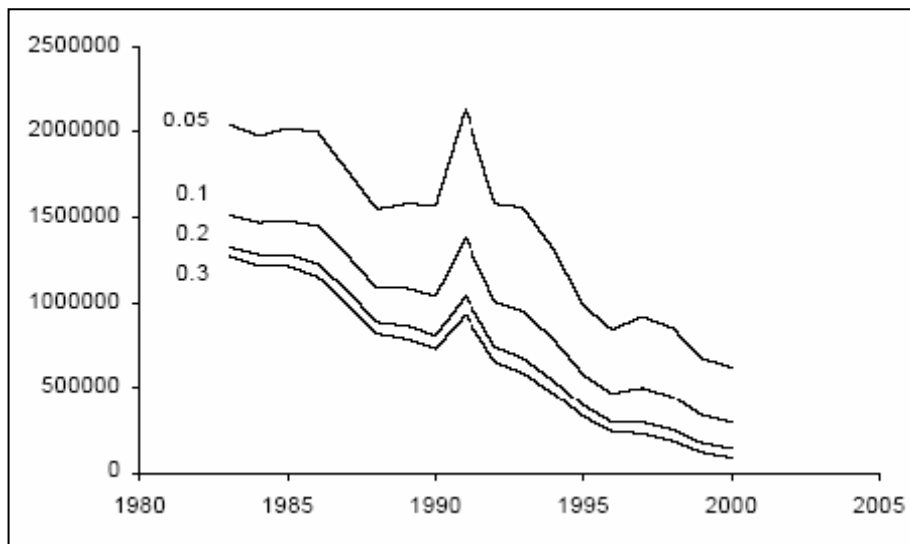


Figure 2. Trends in total population numbers of mature fish in the Northeast Atlantic estimated using a Separable VPA analysis of the catch numbers at age data. Each line represents a different assumption for terminal F (0.05–0.3) on the reference age in the final year.

Source: Figure 6.4.1.14, Heessen 2003.

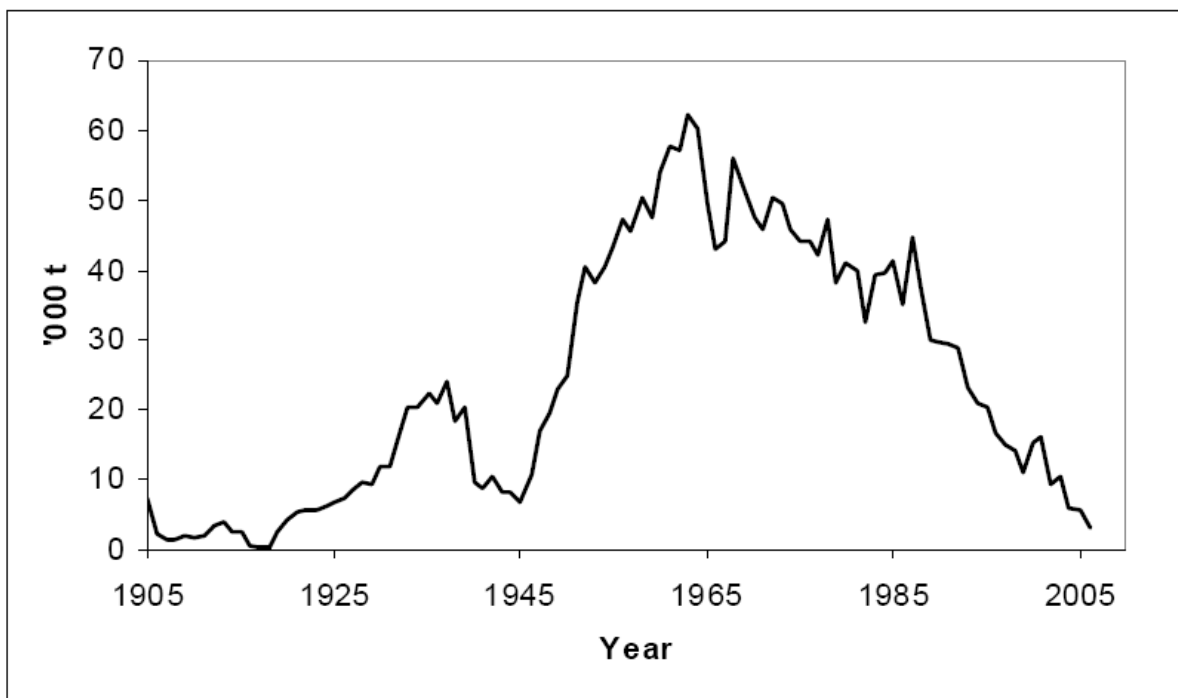


Figure 3. Northeast Atlantic spurdog. WG estimates of total international landings of NE Atlantic spurdog (1905–2006)
Source ICES WGEF 2007